

- PRÉSENTATION DU BILAN DE COMPÉTENCES & ÉMOTIONNEL ÉMOg-

fullémo 
l'émotion partagée

*"Il n'y a pas de vent favorable
pour celui qui ne sait pas où il va"
Général.*

**MON
COMPTE
FORMATION**

Retrouvez le lien de mon compte
formation en cliquant [ICI](#).

Intégré avec ce bilan ÉMOg:

Bilan de compétences
Bilan de compétences émotionnelles
(avec le test QEg®)

Programme de formation Léo :
Les fondamentaux du Langage Émotionnel®

REF- ÉMOg Le bilan pour tous

WWW.FULLEMO.COM

CONTACT@FULLEMO.COM

06 50 20 88 77
30, Chemin du David
Saint Didier Mont d'Or (69370)

CAPITALISEZ SUR VOTRE TRANSITION PROFESSIONNELLE !

La transition professionnelle est un passage vertueux dès lors qu'on l'investit véritablement comme une période de transition : le Larousse définit la transition comme le « *Passage graduel d'une idée ou d'un développement à un autre* ».

Notre intention au travers de ce bilan de compétences est de vous accompagner sur votre cheminement. Nous vous apportons tous les outils nécessaires afin de nourrir et guider votre réflexion professionnelle. La démarche pédagogique mise en œuvre qui est à la fois rétrospective et prospective vous permettra de repartir aligné et déterminé vers le projet qui nous correspond !

Vos compétences comportementales seront renforcées à l'issue de votre bilan de compétences : pour nous en assurer, nous avons intégré dans votre bilan de compétences le programme « Les fondamentaux du Langage Émotionnel® » qui permet de développer vos compétences émotionnelles et relationnelles.

LES AVANTAGES EXCLUSIFS FULLÉMO

Les cadeaux Fullémo

Profitez de votre transition pour développer vos compétences émotionnelles et relationnelles :



En plus de votre **bilan de compétences** vous bénéficiez d'un **bilan de compétences émotionnelles**.

Prix public BTC 485 € TTC.



En outre, pour poursuivre votre développement à l'issue de votre bilan de compétences nous vous offrons l'accès au **programme de formation "Les Fondamentaux du Langage Émotionnel®" LÉMO** (accès disponible pendant 6 mois).

Prix public BTC 1 270 € TTC.

Nous vous délivrons ainsi un accompagnement personnalisé et développant pour :

- 1- Décrypter et apprivoiser votre fonctionnement émotionnel : nous utilisons le test QEg®. Pour en savoir plus sur ce test : <https://www.generation-qe.com/>.
- 2- Délivrer un plan d'actions personnalisé pour développer vos compétences émotionnelles.
- 3- Développer vos compétences émotionnelles et relationnelles en découvrant le **L**angage **É**MOtionnel au travers du programme **LÉMO**. 12h30 de vidéos [Consulter le programme Lémo](#)



l'émotion partagée

Un accompagnement sur-mesure

Nous offrons un parcours individuel, personnalisé, adapté et ajusté en fonction de l'étape de votre parcours, de l'état d'avancement de votre réflexion, de votre situation et de votre besoin :

- **9H de coaching individuel** pour un parcours 100% individualisé : votre coach carrière est là aux moments clés pour vous et rien que pour vous afin de vous challenger et vous aider à avancer sereinement sur votre chemin !
- Nous **prenons soin de vos émotions** pour vous permettre de vous appuyer sur vos émotions dans cette phase de transition.
- Un **parcours 100% personnalisé** : nous avançons à votre rythme, les RDV avec la coach carrière sont planifiés en fonction de vos passages des points d'étapes.
- Vous **choisissez la coach carrière** : en fonction de votre profil et de vos besoins, nous vous faisons rencontrer 2 coachs et vous choisissez celle qui vous accompagnera dans votre cheminement.

- Notre équipe est constituée de **coachs carrières seniors**, issues du monde de l'entreprise, où elles ont exercé des fonctions à responsabilités. Leurs expériences professionnelles confirmées les ont amenées à accompagner de nombreuses transitions professionnelles en interne comme en externe. Elles connaissent le marché de l'emploi et ont une compréhension fine des enjeux, attentes et besoins des entreprises.
- Nous accompagnons **tous types de transitions professionnelles** : salariat, création d'entreprise, reprise d'entreprise, franchise, freelancing. Le champ des possibles est ouvert !
- Un **cadre méthodologique riche et structuré** : nous nous appuyons sur des techniques et exercices issus de diverses approches de l'accompagnement des trajectoires professionnelles (coaching, RH, PNL, TCC, etc...).

Nous vous apportons la garantie d'une transition professionnelle apprenante, constructive, agréable et positive !

PERSONNES CONCERNÉES ET PRÉREQUIS

- Tous les profils parlant couramment français (les supports sont en français).
- Disposer d'un ordinateur ou d'une tablette, ainsi que d'une webcam, d'un casque audio et d'un micro.
- Avoir un accès internet suffisant pour de la visioconférence (fibre, ADSL, 4G, 5G).

MODALITÉS

Modalités pédagogiques

- Pour faciliter l'accès au plus grand nombre, le parcours se déroule **100% en ligne**.
- Pour les moments clés de votre bilan, **des points d'étapes** sont organisés **avec votre coach carrière**.
- Votre coach est là pour vous aider à avancer dans votre réflexion et la construction de votre projet : de la **bienveillance, sans complaisance** ! Les rendez-vous avec la coach carrière permettent :
 - La restitution et la prise de recul sur les apprentissages, les difficultés, les réussites.
 - L'accueil et l'accompagnement des émotions.
 - Le questionnement, la confrontation ou la validation en fonction de ce qui émerge.
- Vous avez accès à **une cinquantaine d'outils, tests, exercices, fiches pratiques** pour guider et enrichir votre réflexion.

Comment accéder au bilan de compétences ?

Préinscription sur le catalogue de formation FULLÉMO : <https://fullemo.catalogueformpro.com/> (sans engagement de votre part).

Nous prenons contact avec vous pour organiser **un entretien découverte**. Cet échange, en visio ou par téléphone, vise à comprendre la singularité de votre contexte, faire le point sur votre situation et nous assurer que le bilan de compétences répondra à votre besoin. **Personnel, gratuit et sans engagement**, cet entretien est **obligatoire** pour valider votre inscription.

Si le bilan de compétences est cohérent par rapport à votre besoin, **vous pouvez lancer les démarches pour mobiliser votre CPF en cliquant ICI**.

Le délai estimé entre la demande et le début de la prestation est de 2 semaines à 1 mois. Pour les **financements CPF**, un **délai légal incompressible de 11 jours ouvrés** entre la demande d'achat du bilan de compétences auprès de Mon Compte Formation et sa date de début est requis.

Comprendre votre besoin

- Lors de votre premier rendez-vous avec FULLÉMO, vous exposez votre situation, vos attentes et vos besoins à Mathilde HÉLIÈS (coach carrière et responsable pédagogique). Cette dernière étudie votre demande et la démarche adaptée à l'atteinte des résultats souhaités.
- Elle vous présente l'approche FULLÉMO et vous informe sur les conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques proposées.
- Vous co-définissez avec Mathilde vos objectifs.

Co-définition du cadre et des modalités du déroulement de votre bilan

- La coach carrière vous informera des étapes, du fonctionnement (confidentialité des échanges, transparence des résultats, recevabilité de votre projet, analyse de vos motivations etc.) et du déroulement du bilan de compétences.
- Elle vous présentera les engagements réciproques.

Validation du projet et contractualisation

- La coach carrière vous informera des étapes, du fonctionnement (confidentialité des échanges, transparence des résultats, recevabilité de votre projet, analyse de la motivation du demandeur etc.) et du déroulement du bilan de compétences.
- Elle vous présentera les engagements réciproques.

Lancement

- Un lien d'accès personnel vous est envoyé par mail pour vous connecter à votre espace personnel sur la plateforme Digiforma.
- Le calendrier prévisionnel est conjointement défini avec votre coach carrière et les RDVs confirmés d'une séance à l'autre.

Boîte à outils

- Un espace apprenant en ligne héberge vos ressources et travaux. Vous y trouvez votre Carnet de voyage comprenant +de 50 outils de travail et exercices pour approfondir et guider votre réflexion.

Résultats attendus

- (re)définition de votre projet : construire, valoriser, mettre en œuvre votre projet professionnel. Vérifier la faisabilité du projet et élaborer un plan réaliste.
- Identifier et valoriser votre potentiel et sa cohérence avec votre projet.
- Développer vos compétences émotionnelles et relationnelles.
- Bien vivre votre transition professionnelle !

NOS ENGAGEMENTS



Votre transition s'est vous qui la menez, notre mission c'est de vous accompagner pour que vous en récoltiez le plus grand bénéfice possible !

VOTRE ENGAGEMENT

Vous acceptez de vous investir personnellement pour mener un travail rétrospectif et prospectif sérieux et profond.

NOTRE ENGAGEMENT

FULLÉMO s'engage à exercer son activité en appliquant les principes de l'éthique professionnelle du coaching :

- Respect de la personne humaine
- Indépendance de jugement et d'action
- Honnêteté
- Neutralité
- Respect de la confidentialité
- Professionnalisme

La vocation de nos bilans est de vous permettre de **vous (re)trouver, vous repérer, vous orienter, vous aider à fixer votre cap et à atteindre votre destination !**

PROGRAMME

Présentation synthétique



9H de coaching individuel avec une coach carrière

- Phase préliminaire : 1h30 de RDV
- Phase d'investigation : 6h de RDV
- Phase de conclusion et synthèse : 1h30 de RDV

- ÉMOg -

Programme détaillé

1- PHASE PRÉLIMINAIRE : 1h30 de RDV individuel

Objectif

Clarifier vos attentes : définir vos attentes spécifiques et objectifs en termes de développement professionnel et de carrière.

Lors du RDV avec votre coach carrière :



Personal branding : profil LinkedIn, pitch de transition, cv provisoire etc. Tout autre besoin identifié par vos premières réflexions peut être intégré dans ce RDV.

2- PHASE D'INVESTIGATION :

6h de RDV individuel

Objectifs

- **Développer votre connaissance de soi** : identifier vos compétences et talents, vos centres d'intérêts, vos valeurs, vos facteurs de réussites.
- **Décrypter et apprivoiser votre fonctionnement émotionnel** : nous utilisons le test QEg®.
- **Développer vos compétences émotionnelles** : construire un plan d'actions personnalisé pour développer vos compétences émotionnelles.
- **Identifier vos besoins** : analyser vos besoins en compétences, en connaissances et en expériences pour comprendre les lacunes potentielles et domaines à renforcer. Repérer vos moteurs et blocages éventuels.
- **Évaluer vos ressources** : explorer vos compétences, vos talents et vos expériences préalables afin d'identifier vos forces et vos possibilités de croissance.
- **(Re)définir vos valeurs** : retrouver l'énergie et la détermination pour avancer avec conviction et détermination !
- **Explorer les possibles**, élaborer un plan d'investigation du terrain et le mettre en place.
- Le cas échéant déterminer et **repérer les possibilités d'évolution professionnelle** dans votre entreprise actuelle.

Pendant cette phase, vous serez guidé et outillé pour travailler sur une étape de rétrospection, l'évaluation de vos savoirs et savoir-faire, des tests vous permettront de mieux vous connaître. Vous travaillerez sur votre raison d'être et définirez la stratégie d'action optimale.

1 - RÉTROSPECTIVE, ÉVALUATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE : 1h30 de RDV

- Mon histoire de vie
- Parcours professionnel
- Vos scénarios de réussites

Lors du RDV avec votre coach carrière :



- La restitution et la prise de recul sur les apprentissages, les difficultés, les scénarii de réussites.
- Le questionnement, la confrontation bienveillante ou la validation en fonction de ce qui émerge.

2 - CONNAISSANCE DE SOI : 3h de RDV (en 2 fois)

- Identifier vos compétences
- Les activités qui vous nourrissent
- Vos motivations
- Vos valeurs
- Connaître et localiser ses croyances limitantes
- Bilan de compétences émotionnelles

Lors des 2 RDV avec votre coach carrière :



- RDV 1 : synthèse et analyse de vos réflexions : 1h30
- RDV 2 : bilan de compétences émotionnelles : 1h30

3 - TROUVER SA VOIE : RAISON D'ÊTRE ET STRATÉGIE D'ACTION - 1h30 de RDV

- Trouver son Ikigai (sa raison d'être)
- Définir le cahier des charges de votre prochaine activité

Lors du RDV avec votre coach carrière :



- Restitution et analyse de votre Ikigai.
- S'accorder sur la stratégie d'actions pertinente à mettre en œuvre.

3- PHASE DE CONCLUSION:

1h30 de RDV individuel

Objectifs

- **Construire un plan d'actions** : pour la réalisation du ou des projets professionnels identifiés.
- **Prioriser**: grâce à la matrice d'Eisenhower
- **Gagner en impact dans sa présentation** : élaborer un pitch efficace
- **S'appuyer sur les réseaux sociaux** : pour booster son personal branding
- **Passer à l'action pour mettre en œuvre le projet** : qu'il soit salarial, de création d'entreprise, de reprise d'entreprise, de franchise.



1 - CHOISIR SA VOIE ET STRATÉGIE D'ACTION

Projet salarial

Votre réseau, le cv, la lettre de motivation, les entretiens, la négociation salariale, outils recherche emploi, entrevue comportementale (les questions situationnelles), la méthode star pour structurer son discours en entretien.

Projet entrepreneurial

L'effectuation, étude du projet entrepreneurial, l'étude de marché, la stratégie commerciale, plan d'actions, plan d'exploration.

Projet de reprise d'entreprise

Étapes clés de la reprise, processus de reprise, financement, diagnostic stratégique de la cible, sources d'informations.

Projet de franchise

Avantages et exigences pour le franchisé et le franchiseur, coûts moyens des services de la franchise, où trouver les réseaux de franchise.

2 - CLÔTURE ET SYNTHÈSE (1h30 de RDV)

Objectifs

- **Faire le bilan:** cette dernière phase permet d'effectuer un récapitulatif de toutes les informations récoltées pendant le bilan.
- **Formaliser un document de synthèse** pour le bénéficiaire (article L.900-4-1) et se l'approprier.
- **Poursuivre le travail sur soi:** développer les compétences comportementales les plus appréciées dans le monde du travail et continuer le travail initié par le bilan de compétences : développez vos compétences émotionnelles et relationnelles en découvrant le **Langage ÉMOtionnel ÉMOg** du Programme **LÉMO**.

Lors du RDV avec votre coach carrière :



- Vous testez ensemble votre pitch de présentation
- Vous vous focalisez sur la concrétisation de votre projet et cadencez le plan d'actions.
- Une synthèse sera réalisée sur les points clés à retenir afin de guider la suite de votre trajectoire et faire le bilan de l'accompagnement.

4- SUIVI

- Nous restons en contact : vous serez recontacté 6 mois après la clôture pour faire un point d'avancement.
- Questionnaire de suivi.

Nous vous accompagnons lors d'entretiens individuels avec des outils de diagnostics et d'accompagnement au changement adaptés, sur une période de **8 à 24 semaines** (la durée dépend du temps que vous pouvez allouer à votre bilan).

PRIX

PRIX ÉMOg : Le bilan pour tous !



Pour les particuliers

Comment financer son accompagnement ?

- **Via son CPF** : possibilité abondement de votre part, via Pôle Emploi ou de votre employeur.
Pour s'inscrire, rendez-vous sur moncompteformation.gouv.fr
- **Par autofinancement** : prise en charge à titre personnel.
- **Vous êtes salarié** : Financement possible par le plan de développement des compétences de votre entreprise (ancien plan de formation). (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11267>).
- **Vous êtes demandeur d'emploi** : Possibilité de demander le financement par votre centre Pôle Emploi.
- **Vous êtes entrepreneur** : renseignez-vous auprès de votre FAF (Fond d'Assurance Formation).

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, merci de bien vouloir nous contacter au préalable afin que nous puissions définir ensemble les modalités nous permettant de vous accompagner dans les meilleures conditions.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

1. Point de validation des étapes clés lors des RDV coach,
2. Travaux pratiques
3. Questionnaire à chaud en fin de bilan
4. Questionnaire à froid
5. Entretien de suivi

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Nous interrogeons 100% des participants « à chaud » (à la clôture de leur bilan de compétences) et « à froid » (6 mois plus tard) afin de recueillir leurs feedbacks.

- 100% des personnes estiment que cet accompagnement à eu un impact positif sur leur épanouissement professionnel.
- 100% des personnes accompagnées en bilan de compétences recommandent FULLÉMO.
- 100% des personnes accompagnées ont appréciés la qualité de l'animation de leur bilan de compétences.
- 100% des personnes accompagnées ont appréciés la qualité des supports fournis.

CONTACT

Vous avez besoin d'avoir des informations complémentaires concernant nos bilans de compétences (pré requis, contenu, ...) et/ou les aspects administratifs ?

Contactez Mathilde HÉLIÈS, Dirigeante de FULLÉMO au **+336 50 20 88 77** ou par mail mathilde.helies@fullemo.com

COACHS CARRIÈRES



Mathilde

“ Les gens oublieront ce que vous avez dit, ils oublieront ce que vous avez fait, mais n'oublieront jamais ce que vous leur avez fait ressentir. ”
Maya Angelou.

PARCOURS

- Depuis 2020 : Fondatrice et dirigeante – Fullémo
- Depuis 2019 : Membre du comité scientifique – Emage-Me
- 2016-2019 : DG – Adecco PME
- 2010-2016 : Directrice Exécutive – Badenoch & Clark
- 2006-2010 : Senior consultante – Korn Ferry Futurestep
- 2003-2006 : Consultante – Michael Page

FORMATIONS & CERTIFICATIONS

- Synergologue - Institut Européen de Synergologie - 2023
- Psychopathologie- Arche- 2023
- Neurosciences pour l'accompagnement - Arche-2023
- Cédants et repreneurs d'affaires - CRA 2020
- Leadership Program - INSEAD 2017
- DESC - SKEMA 2003
- Accrédité formatrice PSSM en santé mentale
- Maître Praticienne PNL - Paul Pyronnet Institut 2022
- CNV, modules 1,2,3 - Association Française des Formateurs certifiés en CNV- 2021
- Certification QE pro niveau 2 - EMLyon 2021
- Initiation à l'analyse transactionnelle- cours 101 2020
- Certification QE pro niveau 1 - EMLyon 2017
- Coaching – IGS 2007

COMPÉTENCES PRINCIPALES

- Intelligence émotionnelle
- Management émotionnel
- Pilotage d'activité
- Développement commercial
- Innovation RH
- Formatrice
- Coach
- Consultante RH
- Conférencière

PRESTATIONS PRÉFÉRENTIELLES

- Coaching individuel et collectif de cadres et dirigeants
- Formation RH, intelligence émotionnelle/soft skills
- Management assessment
- Conseil RH

Coach carrière



Hélène

“ Le changement passe par une prise de conscience préalable. ”

PARCOURS

- Depuis 2021 : collaboratrice Fullémo
- Depuis 2013 : formation et coaching
- 12 ans dans le secteur bancaire, Responsable de clientèle Professionnelles puis Adjointe de Direction – Groupe BPCE

FORMATIONS & CERTIFICATIONS

- Certification Praticien Appreciative Inquiry (2021)
- Les clés pour réussir vos animations (2020)
- Certification Eqi 2.0 et Eqi 360 – Performance Consultants (2019)
- Certification Arc-en-Ciel DISC (2014)
- Introduction et approfondissement CNV (2014)
- Certification Executive Coaching I – HEC (2013-2015)
- Processus et techniques de médiation (2013)
- Maîtrise en Management et Gestion des Entreprises (2000)

COMPÉTENCES PRINCIPALES

- Profils DISC
- Démarche appréciative
- Formatrice
- Coach
- Médiatrice professionnelle

PRESTATIONS PRÉFÉRENTIELLES

- Coaching carrière et bilan de compétences
- Formation conduite du changement/ communication interpersonnelle/ management / intelligence émotionnelle
- Médiation professionnelle

LANGUES

- Français

Coach carrière



Catherine

“ La partenaire de votre changement réussi aussi bien professionnel que personnel ”

LANGUES

- Français
- Italien
- Anglais

PARCOURS

- Depuis 2021 : collaboratrice Fullémo
- Depuis 2020 : coach et formatrice
- 2013-2019 : fondatrice et dirigeante Dire et d'Aujourd'hui
- 2009-2010 : responsable Achat – Alma Mater Studiorum Università di Bologna
- 2005-2009 : responsable administration et gestion RH – Alma Mater Studiorum Università di Bologna
- 1993-1995 : Project manager développement de franchise – S.A. Nuitejour
- 1991-1993 : responsable des ventes – S.A. Nuitejour

FORMATIONS & CERTIFICATIONS

- Formation Coach Professionnel (2020)
- Diplômée INSEEC Bordeaux (1991)

COMPÉTENCES PRINCIPALES

- Coaching
- Formation

PRESTATIONS PRÉFÉRENTIELLES

- Coaching carrière et bilan de compétences
- Formation en intelligence émotionnelle

ARTICLE R6313-4 DU CODE DU TRAVAIL

- Le bilan de compétences mentionné au 2° de l'article L. 6313-1 comprend, sous la conduite du prestataire effectuant ce bilan, les trois phases suivantes :
 - 1° Une phase préliminaire qui a pour objet :
 - a) D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
 - b) De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
 - c) De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;
 - 2° Une phase d'investigation permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives ;
 - 3° Une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
 - a) De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
 - b) De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
 - c) De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.
 - Cette phase de conclusions se termine par l'élaboration du document de synthèse.
 - Le document de synthèse est élaboré pendant la phase de conclusions du bilan de compétences. Il ne peut comporter d'autres indications que celles définies ci-dessous :
 - Circonstances du bilan de compétences.
 - Compétences et aptitudes du bénéficiaire au regard des perspectives d'évolution envisagées.
 - Le cas échéant, éléments constitutifs du projet professionnel ou éventuellement du projet de formation du bénéficiaire et principales étapes prévues pour la réalisation de ce projet.
 - Ce document, établi par l'organisme prestataire et sous sa seule responsabilité, est soumis au bénéficiaire pour d'éventuelles observations.
 - Tous les résultats du bilan de compétences appartiennent au bénéficiaire.

SPECIFICITE DE LA FOAD

L'article L6353-1 du Code du travail et le décret n° 2014-935 du 20 août 2014 relatifs aux formations ouvertes ou à distance soulignent que les éléments suivants doivent être portés à la connaissance du stagiaire dans le programme de formation

Modalités techniques et équipements ou matériels à apporter pour suivre la formation

- FULLÉMO a opté pour la mise en place d'une solution dédiée aux professionnels de la formation (Digiforma : <https://www.digiforma.com/>). Chaque apprenant bénéficie d'un accès individuel sur la plateforme sur lequel il retrouve l'ensemble des supports réglementaires, procède aux émargements numériques, les évaluations. En outre, la communication entre les apprenants et le formateur est fluide via l'extranet dédié : accès aux ressources pédagogiques pendant et après la formation, plateforme pour les questions post-formation
- Numérique via plateforme GOOGLE MEET ou TEAMS : réunions en ligne sans fuite de données.
- Le stagiaire doit avoir à sa disposition un support informatique (ordinateur ou tablette) avec connexion internet et webcam.
- Les accès aux plateformes sont garantis par l'organisme de formation.
- **Nature des travaux demandés au stagiaire et temps estimé pour les réaliser**
- Tous les travaux sont travaillés en séance synchrone.
- **Modalités d'encadrement pédagogique des séquences à distance et modalités de suivi et d'évaluation des stagiaires**
- Le lien visioconférence est communiqué au stagiaire avant le démarrage de la formation.
- Une vérification technique est réalisée avant le démarrage pour vérifier la bonne appréhension du logiciel de visio.
- Le suivi et l'évaluation se réalise de manière synchrone.

Compétences et qualifications des personnes chargées d'assister et délais d'assistance

- Assistance Pédagogique et technique : Mathilde HÉLIÈS, Dirigeante FULLÉMO, ingénieur pédagogique et administratrice de la plateforme Digiforma
- Délais : Si un stagiaire rencontre une problématique qui n'a pu être prise en charge immédiatement, nous apportons une réponse sous 24 heures au stagiaire concerné. Les modalités de contacts sont portées à la connaissance du stagiaire lors du démarrage de la formation.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR «BÉNÉFICIAIRES» D'UN BILAN DE COMPÉTENCES

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84691851369

Auprès de la préfecture de la région Auvergne Rhône-Alpes (articles R.6351-6 à R.6352-8 du Code du travail)

Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019 (Article 4)

PRÉAMBULE

FULLÉMO est un organisme de formation professionnel indépendant domicilié au 30 chemin du David 69370 Saint Didier au Mont d'Or.

Le présent Règlement Intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents bilans de compétences organisés par FULLÉMO dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

Le présent Règlement Intérieur est actualisé en fonction de l'évolution de la législation, et notamment des dispositions du Décret 2019-1143 du 07 novembre 2019 (Article 4). Il obéit aux dispositions des articles L.6352-3 et 5 et R.6352-1 à 15 du Code du Travail. Les sanctions pénales sont exposées en articles L.6355-8 et 9 du Code du Travail.

Ce Règlement Intérieur est disponible et consultable par tout Bénéficiaire avant son entrée en formation.

Définitions :

- FULLÉMO sera dénommée ci-après "organisme de formation" ;
- Les personnes suivant le bilan de compétences seront dénommées ci-après « BÉNÉFICIAIRES »;
- La directrice de la formation FULLÉMO sera ci-après dénommée "la responsable de l'organisme de formation".

INFORMATIONS REMISES AU BÉNÉFICIAIRE AVANT SON INSCRIPTION DÉFINITIVE

(Selon les dispositions de l'article L6353.8 du Code du Travail, modifié par la Loi 2018-771 du 05 septembre 2018)

- Les objectifs (*objectif professionnel et objectifs de développement des compétences professionnelles*) et le contenu du bilan de compétences.
- La liste des coachs carrières.
- Les modalités de fixation des RDV et horaires
- Les modalités d'évaluation de la formation.
- Les coordonnées de la personne chargée des relations avec les Bénéficiaires ou par l'entité commanditaire de la formation.
- Le règlement intérieur applicable aux bilans de compétences.

Pour les contrats conclus par des personnes physiques, avant inscription définitive et tout règlement de frais, les informations mentionnées précédemment sont délivrées, ainsi que :

- Les tarifs.
- Les modalités de règlement et les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée du bilan de compétences ou d'abandon en cours de bilan de compétences.

I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Conformément aux articles L 6352-3 et suivants et R 6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux BÉNÉFICIAIRES et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

II – DISCIPLINE

Article 1 : Tenue et comportement

Les BÉNÉFICIAIRES sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 2 : Clause d'annulation ou report de séance

Les dates de séances seront programmées d'une séance à l'autre entre le bénéficiaire et le coach carrière. Toute séance annulée moins d'une semaine avant la date prévue sera considérée comme due. Dans le cas d'un financement par l'entreprise, une réunion de clôture tripartite peut être mise en place à la demande de l'entreprise.

Article 3 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 4 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 5 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du Bénéficiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régie par les articles R 6352-3 à R 6352-8 du code du travail.

Article R6352-3

- Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par la directrice de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du Bénéficiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le bilan de compétences ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article R6352-4

- Aucune sanction ne peut être infligée au Bénéficiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article R6352-5

- Lorsque la directrice de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un Bénéficiaire dans une formation, il est procédé comme suit :

1. La directrice ou son représentant convoque le Bénéficiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ;
2. Au cours de l'entretien, le Bénéficiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de bilan de compétences. La convocation mentionnée au 1^o fait état de cette faculté ;
3. La directrice ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du Bénéficiaire.

Article R6352-6

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au Bénéficiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Article R6352-7

- Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée.

Article R6352-8

- La directrice de l'organisme de formation informe de la sanction prise :
1. L'employeur, lorsque le Bénéficiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;
 2. L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le Bénéficiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ;
 3. L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le Bénéficiaire.

III - RÉCLAMATION

Si un Bénéficiaire souhaite exprimer une réclamation pendant la prestation de formation, le formateur lui demande de suivre la procédure suivante pour en garantir la prise en charge.

Interpeller le formateur si la réclamation porte sur :

- Un danger immédiat, afin que des mesures expresses puissent être mises en place.
- Un problème technique lui empêchant de suivre correctement la formation.

Favoriser les temps intersession si la réclamation porte sur :

- Une mésentente avec un autre Bénéficiaire du groupe ou le formateur.
- Un problème technique n'altérant pas le rythme de la formation.

Si le Bénéficiaire ne souhaite pas exposer publiquement sa réclamation, le formateur l'invite à formaliser sa réclamation au moyen du formulaire dédié demandé par mail à mathilde.helies@fullemo.com en indiquant « Réclamation » dans l'objet du mail.

Les réclamations adressées font l'objet d'un traitement dans les 48h.

IV- RGPD

En signant ce document vous donnez votre consentement pour l'enregistrement des données nécessaires à l'exécution de la prestation. Ces données personnelles sont enregistrées dans nos logiciels métiers et sont nécessaires au bon déroulement de nos échanges. Aucune donnée ne peut être divulguée et leur usage reste strictement confidentiel.

Vous avez accès à notre Politique de protection des données personnelles depuis votre accès privatisé en ligne. Toute personne physique peut accéder aux données qui la concernent (article 15 du RGPD).

V - INFORMATIONS SERVICE CLIENTS

Pour toute question ou information le Service Clients de FULLÉMO est à la disposition du Client :

- Par téléphone au : 06 50 20 88 77
- Par email : contact@fullemo.com
- Par courrier adressé à l'adresse de FULLÉMO : 30, Chemin du David à Saint Didier au Mont d'Or (69370).

Saint Didier au Mont d'Or,

Mathilde HÉLIÈS



- BILAN DE COMPÉTENCES & ÉMOTIONNEL ÉMOg -



*"Il n'y a pas de vent favorable
pour celui qui ne sait pas où il va"
Sénégal.*

Accédez au catalogue de formations et bilan de compétences dédiés aux entreprises, indépendants et particuliers

[Consulter le catalogue](#) ↗

REF- ÉMOg Le bilan pour tous

WWW.FULLEMO.COM

CONTACT@FULLEMO.COM

06 50 20 88 77
30, Chemin du David
Saint Didier Mont d'Or (69370)